

**Compte rendu SOMMAIRE
de la réunion du conseil municipal
du 14 Décembre 2010**

L'an deux mille dix, le quatorze décembre à dix huit heures trente, le conseil municipal de la Ville de Verdun s'est réuni en séance publique, sur convocation légale, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Arsène Lux, Maire.

Etaient présents : M. Lux, M. Vermelin, Mme Bednarek-Macel, M. Vedel, Mme Becq-Vinci, Mme Breuil, Mme Renaud, M. Berthélémy, M. Minardi, Mme Bernard, M. Henry, Mme Delval, Mme Boaretto, Mme Périn, M. Weiten, M. Goubet, Mme Grasset, Mme Collet, M. Fréminet, Mme Vignol, M. Simon, M. Goeuriot, M. Dumont, Mme Pergent, Mme Prot, Mme Artola, M. Hazard, Mme Peyriguey, Mme Lamousse.

Absents et excusés : M. Roblin, M. François, Mme Boudin, Mme Lenhard.

Ont délégué leur droit de vote conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- M. Roblin à Mme Périn
- Mme Boudin à M. Weiten
- Mme Lenhard à Mme Pergent
- M. Dumont à M. Hazard après son départ à 19h30 (avant le vote sur le marché de maintenance et petits travaux sur les bâtiments communaux et intercommunaux – constitution d'un groupement de commande Délib 10-0715)

M. le Maire indique que les dossiers :

- Convention Office Public de l'Habitat de la Meuse – Ville de Verdun pour le financement du poste de Chef de Projet ORU – Année 2010,
 - Soutien financier au Mémorial de Verdun suite au vol du 26 octobre 2010,
 - Décision Modificative de Crédits,
- sont ajoutés à l'ordre du jour au titre des affaires diverses.

Le Conseil Municipal, vu l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales,

Constate que le quorum est atteint,

Désigne M. Samuel HAZARD, Conseiller Municipal, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance,

Désigne M. Freddy KESSEL, Directeur Général des Services, comme auxiliaire du secrétaire de séance.

En préambule, Monsieur le Maire fait part de la naissance le 11 novembre 2010 de Lucas, fils de Mademoiselle Sandra AXER, Assistante de Direction à la Direction Générale des Services.

◆ Stationnement payant – Voirie – Collecte des horodateurs et vente de cartes vertes – Création de régie de recettes :

Considérant que dans le cadre du nouveau marché avec la Société SAGS, pour la gestion du stationnement payant sur voirie à compter du 1^{er} novembre 2010, les régisseurs devront collecter les horodateurs et vendre des cartes vertes, au vu des articles R1617-1 à R1617-17 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à l'organisation, au fonctionnement et aux dispositions applicables aux régies de recettes et d'avances des Collectivités Territoriales et des Etablissements Publics Locaux, le Conseil Municipal **moins 3 abstentions (Mme Artola, Mme Pergent + pouvoir de Mme Lenhard) décide** la création d'une régie destinée à collecter le produit des recettes relatif à la prestation du marché. Des arrêtés portant sur la réglementation des régies et sur la nomination des régisseurs seront pris.

◆ **Foyer des Cordeliers : mise à disposition par la Ville de Verdun d'un local à usage de bureau au profit de l'Instance Locale de Coordination Gérontologique du Verdunois (ILCG) :**

Considérant que depuis le 1^{er} janvier 2002, la Ville de Verdun met à la disposition de l'Instance Locale de Coordination Gérontologique du Verdunois (ILCG) un bureau de 12 m² situé au rez de chaussée dans l'immeuble sis 14 rue des Tanneries où se trouve également le Centre Communal d'Action Sociale, considérant que cette occupation fait l'objet d'une convention d'occupation d'une durée d'un an, renouvelable pour la même durée à la demande de l'Association qui s'acquitte d'une redevance comprenant l'eau, l'électricité-chauffage, le loyer et le ménage du local, considérant que suite à la création de la Direction des Affaires Sociales, regroupant le personnel du CCAS et de la Politique de la Ville, les locaux de la rue des Tanneries se trouvent trop exigus, **Mme Peyriguey ne prenant pas part au vote, à l'unanimité**, le Conseil Municipal **autorise** son Maire à signer la convention de mise à disposition d'un local à usage de bureau au Foyer des Cordeliers au profit de l'ILCG. La présente convention afférente reprend les mêmes conditions et modalités de mise à disposition anciennement convenues pour le bureau de la rue des Tanneries et est consentie pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2011 renouvelable chaque année et expirera le 31 décembre 2011.

◆ **Nouvelle dénomination de lieux publics :**

Considérant qu'un programme de travaux de construction de 12 logements dans le cadre de l'Opération de Rénovation Urbaine, Place de la Cité Verte, a eu pour effet de créer une nouvelle voie d'accès perpendiculaire à la rue Pierre Demathieu, desservant à la fois les logements et parkings attenants et afin de rendre hommage à la mémoire de René VIGNERON (1921-2005), Maire de Verdun de 1977 à 1983, le Comité Consultatif « Dénomination des espaces publics » a proposé de dénommer ce nouvel espace « Place René VIGNERON », considérant que l'ancien bâtiment de l'I.U.T. rue Fernand Braudel abrite, depuis mars 2010, le Conservatoire de Musique et de Danse de Verdun, le Comité Consultatif « Dénomination des espaces publics » a proposé de baptiser ce bâtiment, « Espace Henry Madin » en hommage à un grand compositeur Verdunois (1698-1748) qui dirigea la chapelle royale après Lully et Campra et avant Rameau, considérant qu'en hommage à Jacques BARAT-DUPONT (1917-1993), Maire de Verdun de 1983 à 1989, le Comité Consultatif « Dénomination des espaces publics » a proposé de donner son nom à l'actuelle Base de Loisirs du Pré l'Evêque, pour laquelle il oeuvra, **à l'unanimité**, le Conseil Municipal **décide** d'entériner ces trois dénominations.

◆ **Dépenses d'investissement mandatées avant le vote du BP 2011 – Budget général :**

A l'unanimité, le Conseil Municipal **ouvre** pour la période du 1^{er} janvier 2011 à la date du vote du budget, les crédits suivants :

Chapitres	Crédits votés en 2010	Crédits autorisés en 2011
20	178 000,00	44 500,00
21	998 053,00	249 513,25
23	1 565 631,30	391 407,83
041	22 400,00	5 600,00
204	5 042 000,00	1 260 500,00
TOTAL	7 806 084,30	1 951 521,08

◆ **Dépenses d'investissement mandatées avant le vote du Budget Primitif 2011 –Budget annexe de l'Eau :**

A l'unanimité, le Conseil Municipal ouvre pour la période du 1^{er} janvier 2011 à la date du vote du budget, les crédits suivants :

Chapitre	Crédits votés en 2010	Crédits autorisés en 2011
23	760 000,00	190 000,00
TOTAL	760 000,00	190 000,00

◆ **Convention entre la Ville de Verdun et le Comité des Œuvres Sociales du Personnel Verdunois :**

Le Conseil Municipal moins 2 abstentions (Mme Pergent + pouvoir de Mme Lenhard) décide de fixer à nouveau le taux de la subvention allouée au C.O.S. à 1,1% de la masse salariale (celle-ci sera appréciée au regard du compte administratif de l'année n-1) et autorise son Maire à signer la convention avec le C.O.S.. Autorise son Maire à verser une subvention complémentaire de 25 000 € au C.O.S. (répartie sur la Communauté de Communes, la Ville et le C.C.A.S. en fonction des agents adhérents) correspondant à la prise en charge financière par le C.O.S. du contrat collectif dans les mêmes conditions que celles appliquées jusqu'à présent à savoir une contribution de 1,30% pour les agents. Cette subvention complémentaire est conditionnée à la mise en place effective du service et sera éventuellement ajustée en fonction de l'évolution du niveau d'adhésion.

◆ **Marché d'organisation de la Médecine Professionnelle et Préventive des Agents de la Collectivité et Constitution d'un groupement de commandes :**

Considérant que les marchés actuels d'organisation de la médecine professionnelle et préventive pour les agents de la Ville de Verdun et de la Communauté de Communes de Verdun arrivent à échéance au 31 décembre 2010, considérant qu'il est apparu opportun de constituer un groupement de commandes entre la Communauté de Communes de Verdun et la Ville de Verdun, considérant que la durée du marché est de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2011 jusqu'au 31 décembre 2013 et que sur la base d'un effectif global de 270 agents, le montant estimatif dû au prestataire pour l'exécution du marché serait de 70 000 € pour 3 ans, le Conseil Municipal moins 3 abstentions (Mme Artola, Mme Pergent + pouvoir de Mme Lenhard) décide -d'autoriser la constitution d'un groupement de commandes entre la Communauté de Communes et la Ville de Verdun, -de valider que la commission d'appel d'offres sera celle du coordonnateur, -d'autoriser son Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes.

◆ **Convention de mise à disposition de moyens humains et logistiques entre la Ville de Verdun et le Centre Communal d'Action Sociale :**

Considérant que dans un souci de mutualisation des moyens humains et logistiques, la Ville de Verdun met à disposition du CCAS des moyens humains, des locaux administratifs ainsi que des moyens logistiques afin d'en permettre le fonctionnement et en contrepartie le CCAS s'engage à verser à la Ville de Verdun une participation financière correspondant au personnel et aux moyens logistiques, le Conseil Municipal moins 1 vote contre (Mme Lamousse) autorise son Maire à signer la convention de mise à disposition de moyens humains et logistiques entre la Ville de Verdun et le Centre Communal d'Action Sociale à compter du 1^{er} décembre 2010, afin de définir les modalités de répartition budgétaire entre la Ville de Verdun et le CCAS.

◆ **Convention de mise à disposition d'un Ingénieur Territorial dans le cadre de l'Opération de Rénovation Urbaine :**

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise son Maire à signer une convention liant les Villes de Bar le Duc et Verdun, prévoyant la mise à disposition d'un Ingénieur Territorial dans le cadre de l'Opération de Rénovation Urbaine, à compter du 15 décembre 2010 jusqu'au 14 décembre 2011.

◆ **Remplacement du grillage du réservoir Jules Ferry – Autorisation d'urbanisme :**

A l'unanimité, le Conseil Municipal **autorise** son Maire à déposer l'autorisation d'urbanisme correspondant au remplacement du grillage vétuste du réservoir d'eau potable, avenue Jules Ferry, qui ne répond plus aux normes de sécurité.

◆ **Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) – Avis sur les modalités de concertation – Projet d'arrêté préfectoral prescrivant l'élaboration du PPRT généré autour de la Société INEOS Enterprises SAS à Verdun-Baleycourt :**

A l'unanimité, le Conseil Municipal **décide** de donner un avis favorable sur les modalités de concertation visées à l'article 5 du projet d'arrêté préfectoral prescrivant l'élaboration du PPRT généré autour de la Société INEOS Enterprises SAS à Verdun-Baleycourt. **Autorise** son Maire à désigner deux personnes habitant Verdun-Baleycourt et Maison Rouge, riverains qui seront habilités à participer aux groupes de travail dans le cadre de la concertation.

◆ **Construction de l'Ecole Caroline Aigle – Autorisation de signature – Programme B2 06 01 :**

Considérant les délibérations en date du 22 octobre 2008 et 20 mai 2010 relatives à la construction du Groupe Scolaire Caroline Aigle, à l'unanimité, le Conseil Municipal **autorise** son Maire à lancer la consultation pour le marché "dommages ouvrage" et à signer les marchés d'assurances et de travaux ainsi que toutes les pièces afférentes.

Départ de M. Dumont à 19h30, qui donne pouvoir à M. Hazard.

◆ **Marché de maintenance et petits travaux sur les bâtiments communaux et intercommunaux – Constitution d'un groupement de commandes :**

Considérant l'intérêt de la mise en place d'un groupement de commandes pour la maintenance des bâtiments communaux et intercommunaux, à l'unanimité, le Conseil Municipal **autorise** la constitution d'un groupement de commandes entre la Ville de Verdun et la Communauté de Communes de Verdun. **Autorise** son Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes. **Autorise** son Maire à lancer et signer les marchés correspondants ainsi que toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

- Le Conseil Municipal **moins 9 refus de vote de la part de M. Fréminet et les Membres de l'Opposition (M. Goeuriot, Mme Pergent + pouvoir de Mme Lenhard, Mme Prot, Mme Artola, M. Hazard + pouvoir de M. Dumont) désigne**, parmi les membres ayant voix délibérative de la commission d'appel d'offres permanente de la Ville de Verdun, **Mme Colette PERIN en tant que membre titulaire et M. Robert WEITEN en tant que membre suppléant** de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes.

◆ **Travaux de réfection du logement de fonction du cimetière du Faubourg Pavé à Verdun – Lot 01 – Fourniture et pose de fenêtres – Avenant n°1 en plus value – Progr. C00026 :**

Considérant qu'en juillet 2010, la Ville de Verdun a passé un marché n° V105800/11, pour des travaux de réfection du logement de fonction du cimetière du Faubourg Pavé à Verdun, lot 01 – Remplacement de fenêtres, à la Sarl Fermetures de l'Est, considérant que ce marché d'un montant de 11 416,15 € nécessite un avenant en plus value de 1 438,09 € TTC, soit un total de 12 854,24€ TTC engendrant une plus value de 12,60 %, considérant que ces prestations correspondent à la fourniture et pose de 2 fenêtres vantaux oscillo-battants supplémentaires à changer, à l'unanimité, le Conseil Municipal **autorise** son Maire à passer et à signer l'avenant n°1 portant sur les travaux complémentaires ci-dessus désignés. Les autres termes du marché demeurent inchangés.

♦ **Conventions d'objectifs avec les Associations Sportives :**

Considérant que par délibération en date du 29 septembre 2010, a été décidée la signature de conventions d'objectifs avec quelques associations sportives verdunoises afin de tendre vers un meilleur suivi budgétaire et un partenariat équitable, le Conseil Municipal **moins 3 votes contre (M. Fréminet, M. Hazard + pouvoir de M. Dumont) et 6 abstentions (M. Goeuriot, Mme Pergent + pouvoir de Mme Lenhard, Mme Prot, Mme Artola, Mme Lamousse) autorise** son Maire à signer avec les associations sportives mentionnées ci-après et la Communauté de Communes de Verdun pour certaines, les conventions d'objectifs et tout document utile nécessaire à leur application :

1. l'A.S.P.T.T.
2. les Poilus Plaqueurs
3. le S.A.V.
4. le Shotokan Karaté Club
5. les Tontons Dribbleurs
6. l'U.S.E.P.

Chaque convention d'objectifs est consultable au service Jeunesse et Sport de la Ville de Verdun.

♦ **Subvention pour les Associations participant au défilé de la Saint Nicolas 2010 :**

Mme Lamousse n'ayant pas participé au vote, à l'unanimité, le Conseil Municipal **autorise** son Maire à verser une subvention de 330 €, sous réserve d'effectivité, à chacune des associations suivantes qui a participé au défilé de la Saint Nicolas du dimanche 5 décembre 2010 à savoir :

- Ariaïj (1 char)
- Galoperie de Rarécourt (1 attelage)
- Equilibre (1 attelage)
- Centre Social et Culturel des Planchettes (1 groupe)
- Twirling bâton
- l'AMATRAMI
- Centre Social et Culturel d'Anthouard Pré l'Evêque (1 groupe)
- le collège Saint Jean
- Connaissance de la Meuse
- Etrier verdunois (poneys)

Autorise son Maire à verser une subvention de 500 € à l'UCV pour l'organisation du goûter offert aux participants.

♦ **Convention d'objectifs avec l'Association Musiques et Terrasses :**

A l'unanimité, le Conseil Municipal **autorise** son Maire à signer avec l'Association Musiques et Terrasses, aux côtés de la Communauté de Communes de Verdun, une convention d'objectifs pour une durée exceptionnelle de 6 ans.

♦ **Avenant n°1 à la Convention entre les Chanteurs de la Paix et la Ville de Verdun :**

Considérant la délibération du 29 septembre 2010 autorisant la signature d'une convention entre la Ville de Verdun et l'Association "les Chanteurs de la Paix" valable jusqu'au 31 décembre 2011, **à l'unanimité**, le Conseil Municipal **autorise** son Maire à signer l'avenant n°1 à ladite convention relatif au versement d'une subvention exceptionnelle de 500 € à l'Association "Les Chanteurs de la Paix" pour soutien à l'organisation du concert donné le 21 novembre 2010 à la cathédrale de Verdun dans le cadre de son 60^{ème} anniversaire.

◆ **Répartition des charges de personnel et de logistique entre la Caisse des Ecoles et la Ville de Verdun :**

A l'unanimité, le Conseil Municipal **autorise** son Maire à signer une convention de répartition des charges de personnel et de logistique avec la caisse des écoles de la Ville de Verdun en vue de procéder à la régularisation budgétaire qui s'impose.

◆ **Subvention de la Ville de Verdun au titre du PRE 2011 :**

Considérant que le Projet de Réussite Educative (PRE) de la Ville de Verdun fonctionne grâce aux subventions accordées par l'Etat et la Ville de Verdun, considérant que l'Etat verse une subvention par année civile tandis que les actions financées suivent le rythme scolaire de septembre à juin, à l'unanimité, le Conseil Municipal **autorise** son Maire à procéder, dès le début du mois de janvier 2011, au versement, à la caisse des écoles, de la subvention PRE d'un montant de 18 200 € afin de permettre aux actions de ne pas s'interrompre en attendant le versement de la part 2011 de l'Etat, compte tenu de la situation financière du PRE.

Au titre des Affaires Diverses

◆ **Convention Office Public de l'Habitat de la Meuse – Ville de Verdun pour le financement du poste de Chef de Projet ORU – Année 2010 :**

Considérant que par délibération en date du 14 septembre 2009 Monsieur le Maire a signé les conventions pour le poste de chef de projet ORU, pour l'exercice de mai à décembre 2008 et l'année 2009, considérant que la signature de la convention pluriannuelle de l'Opération de Rénovation Urbaine le 16 avril 2009 a permis de fixer définitivement la répartition de ces financements comme suit :

- 10% par la Ville de Verdun
- 10 % par les bailleurs sociaux (Office Public de l'Habitat de la Meuse)
- 20 % par la Caisse des Dépôts et Consignation
- 60 % par l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine

A l'unanimité, le Conseil Municipal **autorise** son Maire à signer la convention afférente pour l'année 2010, établie sur les mêmes bases que celles de 2008 et 2009 afin de formaliser la participation financière de l' Office Public de l'Habitat de la Meuse pour 2010.

◆ **Soutien financier au Mémorial de Verdun suite au vol du 26 octobre 2010 :**

A l'unanimité, le Conseil Municipal **autorise** son Maire à verser une aide financière d'un montant de 5 000 € au Mémorial de Verdun dans l'hypothèse où le Mémorial serait dans l'obligation de reconstituer ses collections, afin de soutenir la remise en état de ce musée suite au vol du 26 octobre 2010. Cette somme sera inscrite sur le budget primitif 2011 de la Ville de Verdun.

◆ **Décisions Modificatives de Crédits** :

Considérant que la Ville de Verdun participe et contribue par ses actions à la promotion et au développement des associations ; elle met, par conséquent, des moyens importants à disposition des différents acteurs et favorise l'accès au plus grand nombre par les opérations mises en place telle que 1000 talents, de plus, en matière d'équipement, elle poursuit son effort d'entretien des installations dont elle a la gestion, le Conseil Municipal **moins 4 abstentions (M. Fréminet, Mme Artola, M. Hazard + pouvoir de M. Dumont) décide** d'approuver la décision modificative de crédits suivante afin de permettre l'application des conventions d'objectifs :

chapitre	Article	Fonction	Progr.	Libellé	Dépense	Recette
65	6574	**		Subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	50 000,00	
75	752	**		Revenus des immeubles		48 000,00
70	70878	023		Remboursement de frais par d'autres redevables		2 000,00
				TOTAL	50 000,00	50 000,00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h12.

VERDUN, le 21 Décembre 2010
Le Maire,
Conseiller Général,

Arsène LUX